

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00362

Numéro SIREN : 348 726 076

Nom ou dénomination : ENTREPRISE GEOFFRIAUD

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2022 sous le numéro de dépôt 1578

« ENTREPRISE GEOFFRIAUD »
Société par actions simplifiée au capital de 101 500 Euros
Siège social : DOMPIERRE SUR MER (17) – 29 rue Ampère – ZA Corne Neuve
348 726 076 R.C.S. LA ROCHELLE

-:-

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
A CARACTERE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2022

Le dix-sept février deux mille vingt-deux,
Au cabinet ACTEO - LAGORD – rue Gustave Eiffel, à onze heures trente,

La société « AG ECO BATIMENT », société à responsabilité limitée au capital de 55 080 Euros dont le siège social est à DOMPIERRE SUR MER (17139) – 29 rue Ampère – ZA Corne Neuve, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 908 339 054 RCS LA ROCHELLE,

Représentée par Monsieur Gautier THIBAUT et Monsieur Anthony DORAY cogérants,

Associée unique de la société « ENTREPRISE GEOFFRIAUD »,

Propriétaire des 3 500 actions composant le capital social,

Exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en vertu des dispositions de l'article L 227-1 du Code de commerce, a pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- * Démission du Président.
- * Nomination d'un nouveau Président.
- * Fixation de la rémunération du Président.
- * Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean Luc GAILLARD de son mandat de Président de la société à compter du 16 février 2022 à minuit et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique nomme la société « AG ECO BATIMENT », société à responsabilité limitée au capital de 55 080 Euros dont le siège social est à DOMPIERRE SUR MER (17139) – 29 rue Ampère – ZA Corne Neuve, 908 339 054 RCS LA ROCHELLE, en qualité de Président de la société à compter du 17 février 2022, pour une durée indéterminée.

La société « AG ECO BATIMENT » sera, dans l'exercice de ses fonctions de Président de la société, représentée par ses représentants légaux, Monsieur Gautier THIBAUT et/ou Monsieur Anthony DORAY avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Le Président exercera ses fonctions dans les conditions légales et statutaires telles que définies à l'article 14 des statuts.

Le président ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société, dans la limite de l'objet et de l'intérêt social et sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts réservent à l'associé unique. Il devra consacrer tout le temps et tous les soins nécessaires aux affaires sociales.



Messieurs Gautier THIBAUT et Anthony DORAY, présents à la réunion, agissant en qualité de cogérants de la société « AG ECO BATIMENT » déclarent accepter le mandat qui vient d'être confié à la société « AG ECO BATIMENT » et qu'elle satisfait aux conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de reporter à une décision ultérieure la fixation de la rémunération qui sera allouée à la société « AG ECO BATIMENT » en contrepartie de ses fonctions de Président de la société.

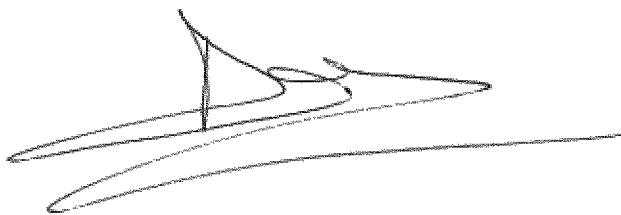
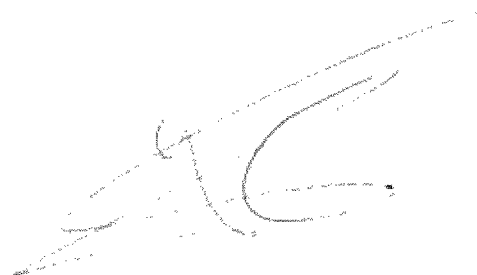
Le Président aura droit sur présentation de justificatifs, à la prise en charge directement par la société ou au remboursement des dépenses engagées au titre des frais d'entreprise (repas, formation, voyages, séminaires, représentation...) liés à l'activité de la société.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

De tout ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique,
La société « AG ECO BATIMENT »
Représentée par Monsieur Gautier THIBAUT et Monsieur Anthony DORAY

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' shape followed by a horizontal line.

